



Adhésion à Horizons Solidaires

Les statuts et la charte de notre association sont disponibles sur le site internet, dans la partie présentation, onglets objectifs et missions.

Le montant de cotisations à Horizons Solidaires, décidé par le conseil d'administration est le suivant :

Collège n°1 – Collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale

Communes de moins de 5 000 habitants	110 €
Communes de moins de 10 000 habitants	155 €
Communes de 10 000 à 30 000 habitants.....	305 €
Communes de 30 000 à 80 000 habitants.....	610 €
Communes de plus de 80 000 habitants	1 530 €

Collège n°2 – Associations de Solidarité Internationale oeuvrant en Basse-Normandie.....

25 €

Collège n°3 – Etablissements publics et privés

25 €

Collège n°4 – Personnes physiques

25 €

Si vous souhaitez adhérer à notre association, il vous suffit de nous retourner le document joint, complété et signé avec le règlement à :
Horizons Solidaires - 2 rue Saint Ouen – 14000 Caen



Adhésion à Horizons Solidaires

Je soussigné(e), Nom : Prénom :
demeurant (adresse postale complète) :
.....
Tél : Fax :
Mail :

agissant : titre personnel,
 au nom et pour le compte de (raison sociale) :
siège à :
.....
Tél : Fax :
Mail :

déclare avoir pris connaissance des statuts et de la charte, que je m'engage à respecter.

déclare adhérer à Horizons Solidaires, Réseau Régional de la Coopération Décentralisée et la Solidarité Internationale en Basse-Normandie, au sein du collège n° :
pour un montant de euros correspondant à ce collège.

Les personnes habilitées à siéger dans les Assemblées sont les suivantes :
.....
.....

Je procède au règlement par chèque bancaire, postal ou par virement, libellé à l'ordre d'Horizons Solidaires sur le compte CCP n°589081J .

Fait à, le

Signature :